

La Maison-Dieu, 231, 2002/3, 47-65

Paul DE CLERCK

LES RYTHMES DE VIE ET LES ORDONNANCES DE LA MESSE

ON S'ENTENDRA aisément pour définir l'Eucharistie comme la célébration des mystères du Christ, dans l'Esprit. Mais dire célébration, c'est renvoyer nécessairement à des formes concrètes, celles du repas d'Emmaüs, de la liturgie byzantine célébrée dans la *Hagia Sofia* de Constantinople, ou d'une messe en plein air lors d'un camp de jeunes. Ces formes sont régulées par un *ordo missae*, un ordonnancement de la messe, un modèle qui n'a pas d'autre but que d'être mis en pratique, en des réalisations nécessairement différentes selon les temps et les lieux, singulièrement selon les diverses assemblées.

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'interaction entre le modèle – *l'ordo missae* – et la pratique du modèle, c'est-à-dire ses mises en œuvre, toujours particulières en fonction d'une série de variables. La question est posée, parmi les liturgistes, de savoir le nombre d'*ordines missae* dont il serait souhaitable de disposer pour correspondre aux

Paul DE CLERCK, prêtre du diocèse de Malines-Bruxelles, ancien directeur de l'Institut supérieur de liturgie, est professeur à l'Institut catholique de Paris, et directeur de La Maison-Dieu.

besoins du peuple chrétien, concrètement aux diverses circonstances dans lesquelles est accomplie la célébration de l'unique Eucharistie. Car, effectivement, une messe de semaine réunissant dix personnes, une assemblée dominicale de quatre cents participants, et la messe des JMJ présidée par le pape avec un million de personnes ou plus ne s'accomplissent pas de la même manière ! Faut-il donc souhaiter que divers *ordines* soient proposés pour faciliter la tâche de ceux qui ont à organiser la célébration dans chacune de ces circonstances bien typiques ?

Dans ce cahier consacré à l'étude des interactions entre temps et liturgie, on s'intéressera particulièrement à la gestion du temps, dans la célébration d'une Eucharistie. Dans la vie stressée que mènent beaucoup de nos contemporains, plongés dans une société que l'on dit chronophage (« je n'ai pas le temps »), quel temps accorder à la célébration ? Et quel rythme lui donner ? Quelle ampleur accorder au déploiement du cérémonial ? Aucun livre liturgique, à notre connaissance, ne donne une indication sur la longueur prévue ou souhaitable d'une célébration. C'est sagesse ! Et conscience que la liturgie est toujours une mise en œuvre, dépendant de nombreux facteurs, notamment culturels, qui échappent à la régulation livresque.

Pour investiguer ce champ, on fera d'abord appel aux ressources fournies par les données liturgiques, celles de l'histoire et surtout des documents récents et de leurs commentaires. On tentera ensuite d'approfondir la question de la gestion du temps, dans les divers types de célébrations actuelles.

RECHERCHES SUR UNE DIVERSITÉ D'ORDINES

L'histoire de la liturgie n'ignore pas cette question. Pour en rester à la liturgie romaine, on sait que le Moyen Âge a connu trois *ordines* principaux, le gallican, le franc et le rhénan, qui l'a finalement emporté¹. De là sont nés des *ordines*

monastiques². On connaissait aussi le rite lyonnais. Avant le dernier concile, les grands ordres, comme les Franciscains et les Dominicains, avaient encore un *ordo* particulier. Mais il faut bien reconnaître que les différences entre ces ordonnancements regardaient plutôt le rôle du prêtre et des ministres ; la manière d'y insérer l'assemblée n'était guère prise en compte.

Dans son grand ouvrage sur l'explication génétique de la messe romaine, Josef Andreas Jungmann s'est intéressé lui aussi aux formes de la célébration. Il a proposé trois dérivations, pour expliquer le passage des formes anciennes à celles de son époque :

- de l'assemblée eucharistique épiscopale à la *missa sollemnis*
- de la messe du prêtre à la *missa cantata*
- de l'eucharistie domestique antique à la messe privée³.

En cela, son grand mérite a été d'établir les corrélations entre l'action liturgique et le type d'assemblée célébrante, plutôt que de chercher les différences dans les formes mêmes de la célébration. Mais les études ultérieures ont montré que, si la première dérivation est claire, la troisième ne l'est pas du tout ; il ne semble y avoir aucun rapport historique entre les eucharisties domestiques de l'Antiquité et les « messes privées » du Moyen Âge⁴. Enfin, la deuxième

1. L'ouvrage classique à ce propos est celui de B. LUYKX, « Der Ursprung der gleichbleibenden Teile der Messe (*Ordinarium missae*) », dans Th. BOGLER, éd., *Priestertum und Mönchtum. Gesammelte Aufsätze*, Maria Laach, 1961, p. 72-119. En français, on peut toujours se reporter à J. A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, trad. fr., t. 1, Paris, Aubier, coll. « Théologie » 19, 1951, 1^{re} partie.

2. P. TIROT, *Un « Ordo missae » monastique : Cluny, Cîteaux, La Chartreuse*, Rome, BEL-Subsidia, 21, 1981.

3. J. A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia*, t. 1, 2^e partie : « L'essence et les diverses formes de la messe dans la communauté ecclésiastique ».

4. Il convient de mettre l'expression « messes privées » entre guillemets, car le phénomène est loin d'être clair, aux yeux des historiens. Le meilleur état de la question se trouve dans la traduction anglaise du livre de C. VOGEL, *Medieval Liturgy. An Introduction to the Sources*, revised and translated by W. G. Storey and N. K. Rasmussen, Washington D. C., The Pastoral Press, 1986, p. 156-159.

transition proposée par Jungmann paraît bien établie : « la plupart des textes nous montrent que la messe presbytérale ne peut être conçue que comme une messe épiscopale de forme réduite et non comme une eucharistie distincte de celle de l'évêque »⁵. Tout se passe à ce propos comme si les presbytres avaient repris intégralement le rôle de présidence de l'évêque, au tournant des IV^e et V^e siècles, ajoutant seulement la mention de l'évêque durant la prière eucharistique pour manifester leur lien de communion avec lui, le premier pasteur du diocèse⁶.

Bref, l'histoire offre quelques ressources à la réflexion sur la question qui nous occupe. Elle attire notre attention sur la nature du ministre qui préside l'assemblée, évêque ou presbytre ; elle montre surtout que le critère fondamental de différenciation réside dans le type d'assemblée. Enfin, elle atteste que le Moyen Âge a connu divers *ordines missae*, même si leurs différences ne sont plus celles qui nous intéressent aujourd'hui.

Les documents actuels

Les prescriptions liturgiques actuelles contiennent des indications à propos de notre question. Même si la révision de *l'ordo missae* a été dominée, lors des travaux du *Consilium*, par la recherche d'une *missa normativa*, rebaptisée *missa typica*⁷, la *Présentation générale du Missel romain* (PGMR) fait la distinction entre divers types de messes.

5. Niels K. RASMUSSEN, « Célébration épiscopale et célébration presbytérale : un essai de typologie », dans *Segni e Riti nella Chiesa altomedievale occidentale*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo XXXIII, 1987, p. 581-603, ici p. 602.

6. S'il faut comparer avec ce qui se passe pour l'Initiation chrétienne, on constate que l'analogie n'est pas parfaite, puisque l'évêque déléguera aux presbytres la célébration du baptême, mais gardera celle des rites postbaptismaux, ultérieurement nommés confirmation.

7. Voir A. BUGNINI, *La Riforma liturgica (1948-1975)*, Rome, BEL-Subsidia, 30, 1983, 1997².

Son chapitre III, intitulé « Les offices et les ministères à la messe », s'ouvre par une première section sur les fonctions des trois ministères ordonnés. Il vaut la peine de citer le premier paragraphe, consacré au ministère de l'évêque :

Toute célébration légitime de l'Eucharistie est dirigée par l'évêque, soit par lui-même, soit par les prêtres qui le secondent.

Lorsque l'évêque est présent à la messe où le peuple est rassemblé, il est de la plus haute convenance qu'il célèbre lui-même l'Eucharistie et qu'il s'associe les prêtres, comme concélébrants, dans l'action sacrée.

On ne fait pas cela pour rehausser la solennité extérieure du rite, mais pour éclairer d'une lumière plus vive le mystère de l'Église, qui est le sacrement de l'unité (n° 92, ex 59⁸).

D'emblée, la fonction épiscopale est bien campée, dans son rapport à l'unité de l'Église et non d'abord à la solennité de l'événement.

Mais c'est le chapitre IV de la PGMR qui semble le plus explicite pour notre propos ; il est d'ailleurs intitulé : « Les diverses formes de célébration de la messe ». Son introduction, qui ne semble parfaitement harmonisée ni avec le chapitre III ni avec la suite du chapitre IV, présente successivement la messe présidée par l'évêque (n° 112, ex 74), celle célébrée avec une communauté, surtout paroissiale (n° 113, ex 75), et la messe conventuelle (n° 114, ex 76). Citons le premier paragraphe :

Dans l'Église locale, on accordera évidemment le premier rang, à cause de tout ce qu'elle signifie, à la messe présidée par l'évêque entouré par son presbyterium, ses diacres et ses ministres laïcs, et à laquelle le peuple saint de Dieu participe de façon plénière et active. Car c'est alors la principale manifestation de l'Église (n° 112, ex 74).

8. La *Présentation générale du Missel romain* est citée selon une traduction personnelle de l'édition de 2002 ; le second chiffre renvoie à l'édition de 1975.

Ces lignes font référence au fameux n° 41 de la constitution *Sacrosanctum concilium*, amplifié depuis lors dans le *Cérémonial des Évêques* en ses deux premières Parties et notamment en ce qu'il dit de la messe stationnale⁹.

Le n° 114 (ex 75) de la PGMR traite de la messe célébrée avec une communauté, surtout paroissiale et dominicale. Puis le n° 114 (ex 76) écrit : « Entre les messes célébrées par certaines communautés, une dignité particulière revient à la messe conventuelle, car elle fait partie de l'office quotidien, ou à la messe dite "de communauté". » La typologie n'est pas établie ici selon les ministres, évêque ou prêtre, même si l'on suppose que la messe paroissiale soit présidée par un presbytre. Mais le n° 114 (ex 76), traitant de la messe conventuelle, montre que cette Introduction caractérise trois types de messes, la première de nature plus théologique, les deux autres correspondant davantage à la pratique la plus habituelle aujourd'hui.

Curieusement cependant, la suite du chapitre III distingue trois autres types de messes : la messe avec peuple (I), les messes concélébrées (II), et la messe en l'absence de peuple, appelée aujourd'hui « messe à laquelle n'assiste qu'un seul ministre » (III). On se trouve là en présence d'une typologie rubricale ; le contenu de chacune de ces trois sections a d'ailleurs comme objectif de réguler l'ordonnancement de ces trois types de célébration, notamment le deuxième qui était nouveau à l'époque de la rédaction de la PGMR. Le Missel correspond d'ailleurs en partie à cette division, puisqu'il comporte deux *ordines* : *cum populo*, et *sine populo*. La même duplication se rencontre dans le *Missel romain pour les diocèses du Zaïre*¹⁰.

9. On peut en lire un beau commentaire dans l'article de Mgr P. MARINI, « L'ecclésiologie de l'épiscopat selon le *Cérémonial des Évêques* », *LMD* 224, 2000/4, p. 139-163.

10. CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU ZAÏRE, *Missel romain pour les diocèses du Zaïre*, Kinshasa, 1989, respectivement p. 83-113 (« rite solennel ») et 114-143 (« rite simple »).

On se trouve donc en présence d'un ensemble peu cohérent. Il semblerait préférable de proposer la classification suivante, qui s'établit selon trois types de distinctions :

– une première, ministérielle, fait la distinction entre les ministres qui président l'assemblée, l'évêque ou le presbytre ;

– une seconde, communautaire, se fonde sur la nature de l'assemblée, relevant d'une paroisse ou d'une communauté religieuse ;

– une troisième que, faute de mieux, on appellera ici numérique, qui va de la messe avec un seul ministre jusqu'aux grands rassemblements.

Même si la classification actuelle n'est pas ordonnée de manière très cohérente, et même avec le privilège accordé à la *missa typica* avec peuple, les documents liturgiques indiquent bien qu'il existe des types de messes différents. Ils ouvrent donc la voie à nos réflexions.

Travaux de liturgistes

Depuis une vingtaine d'années, des liturgistes ont posé la question d'*ordines missae* alternatifs. Lors de la grande rencontre des Commissions liturgiques nationales, à Rome, en 1984, la question de l'adaptation de *l'ordo* a retenti¹¹. La même année, un moine américain a proposé une forme de célébration eucharistique adaptée pour les communautés religieuses qui célèbrent la Liturgie des heures¹². À la suite de réactions reçues de ses lecteurs, il a fait l'année suivante des propositions pour les messes quotidiennes en paroisse¹³. Dans les deux cas, il plaide pour une liturgie moins cérémonielle ; aux communautés déjà nourries par

11. CONGREGAZIONE PER IL CULTO DIVINO, *Convegno Commissioni nazionali di Liturgia*, 1984, Padoue, Ed. Messaggero, 1986.

12. A. T. (anonyme), « Alternative Forms of Eucharistic Celebration », dans *Worship* 58, 1984/2, p. 164-167.

13. A.T., « Ferial Celebration of the Eucharist », *Id.* 59, 1985/2, p. 154-155.

la Parole de Dieu en dehors de la messe, il propose pour l'eucharistie la lecture d'un seul texte bref, de nature eucharistique.

Une recherche plus ample a été menée par dom Ansgar Chupungco, bénédictin philippin et professeur à l'Institut Saint-Anselme à Rome¹⁴. Il montre bien que les efforts des liturgistes du *Consilium* ont porté sur les fondements théologiques de la solennité de la célébration (SC 41 et 42), d'où le concept de liturgie stationnelle rencontré ci-dessus. La *missa typica* est pensée en vue de la célébration dominicale en paroisse. Quant à lui, il estime que les deux causes de différenciation de la célébration sont la nature de l'assemblée, notée ci-dessus, mais aussi l'année liturgique, c'est-à-dire l'alternance de solennités, de fêtes, de mémoires et de fêtes.

Constatant que les documents actuels privilégient l'eucharistie paroissiale du dimanche, il se demande s'il n'est pas nécessaire de proposer aussi un *ordo* ferial. L'organisation du lectionnaire connaît d'ailleurs cette distinction, puisqu'elle prévoit un lectionnaire pour le dimanche, réparti sur trois ans, et un autre pour la semaine, sur un an (deux pour la première lecture). L'ordonnance fériale de la messe suivrait *l'ordo missae* actuel, mais en le simplifiant, notamment lors des rites d'ouverture, de présentation des dons, et de communion.

Ultérieurement, l'idée a été reprise par F. Dell'Oro¹⁵. Il la déploie en la confrontant davantage aux prescriptions liturgiques actuelles. Il équilibre les vues de Chupungco en insistant plus que lui sur la diversité des assemblées.

14. A. CHUPUNGO, « Toward a Ferial Order of Mass », dans *Ecclesia orans* 10, 1993/1, p. 11-32.

15. F. DELL'ORO, « Per un "ordo ferialis missae" », dans G. DOTTI, éd., *Vincolo di carità. La celebrazione eucaristica rinnovata dal Vaticano II*, Bose, Ed. Qiqajon, 1995, p. 57-100.

Réflexions

Ces arguments semblent emporter l'adhésion. Ce qui frappe cependant, ce sont les propositions concrètes de mise en œuvre, c'est-à-dire, selon ces auteurs, de réduction de l'*ordo* actuel. D'une part, on y voit d'emblée l'appréciation théologique des divers éléments de la messe, certains liturgistes n'ayant guère de scrupule à supprimer le baiser de paix et la communion sous les deux espèces, d'autres l'homélie ou le chant. Il faudrait évidemment approfondir ces questions, du point de vue de la théologie de la messe. D'autre part, les suggestions se font toujours à propos de ce que R. Taft a nommé les *soft-points* de la liturgie¹⁶, les temps faibles que représentent les rites d'ouverture, de l'apport des dons, de communion et d'envoi. Seul le moine américain fait une suggestion concernant les lectures, pour les communautés religieuses, en proposant une seule lecture, empruntée à un autre lectionnaire. Souvent d'ailleurs, ce sont les points délicats débattus au *Consilium* qui font les frais de l'opération de lifting de l'*ordo* et, en premier lieu, l'acte pénitentiel. Ce constat ne signale-t-il pas qu'un sérieux travail théologique et liturgique reste à accomplir à ce propos ? Pourquoi supprimer tel élément de la messe plutôt que tel autre ? Sur quel critère se base-t-on ?

Cette réflexion ne devrait pas manquer de recourir à des documents romains qui, s'ils ne sont pas consacrés explicitement à l'*ordo missae*, n'en sont pas moins utiles pour notre propos. On songe à l'Instruction *Actio pastoralis Ecclesiae* sur les messes de groupes particuliers, publiée par la Congrégation pour le Culte divin, le 15 mai 1969, et adaptée pour la France dans une *Note* de la Commission épiscopale de liturgie¹⁷. La même Congrégation a édité un

16. R. TAFT, « The Structural Analysis of Liturgical Units. An Essay in Methodology », *Worship* 52, 1978/4, p. 314-329, ici p. 325.

17. L'Instruction romaine a été publiée dans *Notitiae* 6, 1970, p. 50-55, et dans *Ephemerides liturgicae* 84, 1970, p. 191-196. On peut lire

*Directoire pour les Messes d'enfants*¹⁸. Ces deux documents contiennent des suggestions intéressantes, faisant preuve d'un sens liturgique affiné. Le *Directoire*, par exemple, stipule que « certains rites et certains textes ne subiront jamais d'adaptations aux enfants, ainsi les "acclamations et les réponses des fidèles aux salutations du prêtre" (PGMR, 15) » (n° 39) ; mais il est éventuellement permis de ne lire que deux ou une lecture de l'Écriture (n° 42). L'Instruction, pour sa part, se demande d'abord si c'est toujours l'eucharistie que doivent célébrer les petits groupes ; elle insiste sur la complémentarité entre les célébrations de tels groupes et l'assemblée dominicale. On trouve là des références intéressantes.

Plusieurs ordines missae ?

C'est à partir de ces constats et de ces réflexions que se pose la question de savoir s'il ne serait pas souhaitable, à l'avenir, de disposer de plusieurs ordonnances de la messe. À partir des deux critères énoncés par A. Chupungco et F. Dell'Oro, retenons trois situations typiques.

– *la messe dominicale paroissiale* ; c'est en fonction d'elle qu'a été pensé l'*ordo missae* actuel ; on considérera donc que les questions posées par ce type de célébration sont bien prises en compte par le missel. Ceci ne signifie pas qu'il ne soit en rien améliorable, comme toute chose humaine, ni qu'il ne faille jamais l'adapter ; une eucharistie dominicale regroupant quinze personnes, dans un village éloigné, ne répond pas à la même dynamique qu'une

la Note française dans *La Documentation catholique* 67, 1970, p. 213-215 ; elle est reprise dans CNPL, *Pour célébrer la messe*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1990, p. 117-132.

18. Publié dans *Notitiae* 10, 1974, p. 5-21, ou dans *Ephemerides liturgicae* 88, 1974, p. 499-511. On le trouve en français dans la publication citée à la note précédente, p. 99-116, et dans un ouvrage auquel il a donné lieu, *Célébrer la messe avec les enfants*, Bourges-Lyon, Chalet-Tardy, 1974, 1983².

assemblée de cinq cents personnes dans un centre-ville. Mais ce genre d'adaptation relève plus de la formation et du sens liturgique des ministres que de régulations institutionnelles, qui auront toujours leurs limites. Rien ne pourra jamais remplacer l'intelligence de la liturgie !

— *la messe fériale*, telle que définie par les auteurs cités ci-dessus. Du point de vue théologique, elle a le statut de réalité dévotionnelle, par rapport à l'eucharistie dominicale ou, pour utiliser les catégories du père Gy, elle relève de l'ecclésialité seconde¹⁹ ; c'est le critère à partir duquel la recherche liturgique peut s'exercer.

Il faudrait renoncer à opérer cette recherche à la manière d'une soustraction, l'*ordo* ferial s'élaborant par suppression d'éléments présents dans l'*ordo* dominical. C'est la nature d'une telle assemblée, la durée qu'elle peut décemment consacrer au culte, selon les cultures, et l'esprit de la célébration qui doivent l'emporter sur des réglementations par trop techniciennes. Aussi les indications qui suivent seront-elles complétées dans la seconde partie de cet article²⁰.

On ne dira rien ici des rites d'ouverture ; l'absence du *Gloria* en réduit d'emblée l'ampleur. Combien de lectures prévoir ? Le lectionnaire actuel en donne deux. Pourquoi ne pas ouvrir la possibilité d'une seule ; non pas dans l'esprit de diminuer l'importance accordée à l'écoute de la Parole de Dieu, mais bien d'en augmenter l'intensité, en offrant une lecture et un temps suffisant d'intériorisation. Celui-ci serait favorisé par une homélie, qui ne devrait pas dépasser deux minutes, obligeant le ministre à un bel exercice de sobriété et de concentration sur l'essentiel. Contrairement à de nombreuses suggestions, on ne supprimerait pas l'apport des dons par des membres de l'assemblée, symbole de l'entrée de tous les participants dans l'action eucharistique ; mais il serait fait de manière extrê-

19. P.-M. GY, « Traits fondamentaux du droit liturgique », *LMD* 183-184, 1990/3-4, p. 7-22, ici p. 18-19.

20. Lire les remarques pertinentes de Gh. PINCKERS, « Ferial, dominical, festif », dans *LMD* 192, 1992/4, p. 61-64.

mement dépouillée, et en silence (sans lavement des mains) jusqu'à la prière sur les offrandes (l'invitation est-elle nécessaire en pareil cas ?). La prière eucharistique comporterait toujours le *Sanctus* chanté, puisque c'est l'acclamation par excellence du Dieu trois fois saint ; selon la solennité liturgique du jour, on chanterait également l'acclamation d'anamnèse et la doxologie finale. Cet *ordo* ferial comporterait aussi le geste de paix, essentiel pour manifester les deux dimensions, théologique et fraternelle, de la communion eucharistique²¹. Par contre, la fraction ne devrait pas être accompagnée du chant de l'*Agnus* ni suivie des prières privées du prêtre. On ne voit pas pourquoi on renoncerait à la communion à la coupe, selon l'injonction du Seigneur lui-même.

La logique de cette proposition s'appuie sur deux principes : la mise en valeur des éléments essentiels d'une célébration eucharistique, et surtout l'exécution réservée du rituel, accompli selon le « code restreint », pour reprendre les catégories de B. Bernstein²². Tout liturge sait d'expérience qu'une même action rituelle peut s'accomplir de manières très diverses ; le *Gloria*, récité, peut prendre trente secondes ; chanté, il peut durer dix minutes ! C'est principalement selon l'exécution plus ou moins ample du rituel que devraient se différencier les *ordines* du dimanche et de la semaine.

– Faut-il, enfin, un *ordo* spécial pour les *grands rassemblements*, où sont réunis des milliers, parfois des cen-

21. P. DE CLERCK, « Une mystagogie des rites de communion », *LMD* 226, 2001/2, p. 151-160 ; développé dans « La communion à l'action eucharistique », dans M. KLÖCKENER-A. JOIN-LAMBERT, éd., *Liturgia et Unitas. Études liturgiques et œcuméniques sur l'Eucharistie et la vie liturgique en Suisse*. In honorem B. Bürki, Fribourg, Presses Universitaires - Genève, Labor et Fides, 2001, p. 185-196.

22. B. BERNSTEIN, *Langage et classes sociales*. Traduit de l'anglais, Paris, Éd. de Minuit, 1975. Ce concept est mis en œuvre pour l'étude du rite par J.-Y. HAMELINE, « Éléments d'anthropologie, de sociologie historique et de musicologie du culte chrétien », dans *RSR* 78, 1990/3, p. 397-424, repris dans ID., *Une poétique du rituel*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Liturgie » 9, 1997, p. 178-206.

taines de milliers de personnes ? L'événement est radicalement différent d'une célébration villageoise. Par ailleurs, il s'agit bien d'un événement, c'est-à-dire d'une célébration toujours particulière, qui demande une préparation à chaque fois spécifique. Il semble donc qu'il soit moins opportun ici de prévoir un *ordo* particulier que d'attirer l'attention des organisateurs de telles célébrations sur une série d'exigences. On constate par exemple que l'entrée des ministres peut y durer très longtemps, vu leur très grand nombre, comme le moment de la communion ; comparativement, la prière eucharistique et l'expression de l'action de grâce passeraient presque inaperçues, si l'on n'y prêtait pas une attention très particulière²³.

CÉLÉBRATIONS ET GESTION DU TEMPS

La problématique de ce numéro de la revue invite à joindre aux considérations qui précèdent des réflexions sur la gestion du temps, lors des célébrations, et sur leur durée. Précisons d'emblée que nous parlons ici pour l'Occident, et que nous envisageons la liturgie dans les grandes villes occidentales où nous vivons, à l'aube du troisième millénaire. Car la perception du temps est un facteur culturel très important, et il est loin d'être sûr qu'il faille songer aux mêmes régulations pour les villes et les villages, et pour des continents différents²⁴.

23. Lire à ce propos D. LEBRUN, « Liturgie de grands rassemblements », dans *Célébrer* 230, avril 1993, p. 3-16 ; et P. FAURE, « Liturgie et mise en scène », *Id.* 276, janvier 1998, p. 3-10, dans un numéro qui porte ce titre et réfléchit aux célébrations des JMJ à Paris en 1997. Je remercie le premier de ces deux auteurs pour les suggestions qu'il m'a faites à la lecture de l'esquisse de cet article.

24. D'autres questions que celle de l'ordonnance de la messe pourraient être examinées sous cet angle, par exemple l'introduction de la messe du samedi soir, qui mériterait une évaluation, ou la célébration du baptême liée à l'eucharistie dominicale.

L'eucharistie dominicale en paroisse

Commençons par la messe dominicale. Affirmons d'emblée que le rythme dominical du rassemblement eucharistique est à maintenir absolument. Car la particularité de ce jour est bien la célébration de la résurrection du Seigneur ! L'Église ne peut donc pas y renoncer, même si certains de ses membres peuvent éprouver des difficultés à y être présents à chaque fois.

La majorité des assemblées sont entrées avec aisance dans l'*ordo missae* du Missel issu de Vatican II. Dans l'optique de cet article, on relèvera la tendance actuelle à l'allongement des célébrations dominicales paroissiales ; alors que, durant la première moitié du XX^e siècle, elles tournaient autour de la demi-heure, elles durent souvent le double aujourd'hui. On peut interpréter cet allongement comme un signe d'appropriation ; il faut du temps pour habiter un espace, pour entendre une Parole, pour parvenir à élever son cœur et à rendre grâce ! Les chants ont besoin d'une certaine ampleur pour « prendre », pour que leur rythme s'inscrive dans les corps. Il n'est donc pas étonnant qu'une liturgie proposée à la participation de l'assemblée prenne plus de temps qu'une messe régulée selon un *ordo* prévu pour le seul liturge²⁵. Une messe pour jeunes adultes, lancée récemment à Paris le dimanche soir, a pris pour slogan : « la messe qui prend son temps » ! Le temps de lâcher prise, d'accéder au niveau symbolique de l'existence, d'entendre nouvellement une Parole, de rendre grâce et d'être pris dans la communion eucharistique et ecclésiale, bref le temps de s'y ressourcer, ce qui n'était pas la nécessité d'antan.

On constate par ailleurs que, durant la semaine, les gens ont de moins en moins la possibilité de consacrer du temps à leur vie de foi ou à la vitalité de leur communauté. Ne

25. C'est sans doute là la différence essentielle entre les *ordines* de Trente et de Vatican II ; rappelons que ce dernier commence par les mots : « Lorsque le peuple est rassemblé. »

serait-il pas utile aujourd'hui, au moins en un lieu par grande ville, de prévoir une rencontre dominicale plus longue ? On pourrait l'imaginer de la manière suivante.

Le petit-déjeuner serait prévu, pour ceux qui le souhaitent, à partir de 9 h. À 10 h aurait lieu un temps d'approfondissement en commun ; il consisterait un dimanche en l'étude des textes bibliques du jour, un autre en un partage sur telle ou telle réalité importante, ou encore en l'invitation d'un témoin, bref, un temps consacré aux nécessités ressenties par les participants habituels de cette assemblée. On pourrait prévoir une activité spécifique pour les enfants, ou pour les jeunes. À 11 h aurait lieu l'eucharistie, à laquelle introduirait une transition musicale rassemblant les divers sous-groupes. Après quoi les moins pressés pourraient encore prendre l'apéritif ensemble.

L'idée est donc celle d'une matinée dominicale pluri-fonctionnelle. Ce serait une manière de recréer des liens, si souvent distendus par les conditions de vie actuelles, de le faire sans trop de contrainte, et de resituer l'eucharistie dans un ensemble communautaire.

L'eucharistie de semaine

Ces messes n'ont pas la même fonction ecclésiale que les eucharisties dominicales. Elles sont loin aussi d'être toutes pareilles car, un jour de semaine, on peut fêter un apôtre, une mémoire obligatoire ou facultative, ou une simple férie ; c'est cette dernière occurrence que nous envisagerons surtout.

Du point de vue particulier du temps, qui est le nôtre ici, il semble qu'il faille distinguer les messes du matin d'une part, de midi ou du soir d'autre part. Car on n'y entre pas de la même manière, pas plus qu'on ne prie Laudes ou Vêpres de la même façon. Le matin, la journée commence ; on peut entrer dans la prière avec une certaine fraîcheur, l'esprit suffisamment dégagé. Mais le midi, et plus encore le soir, on est en pleine activité, ou fatigué par le travail de la journée. Le risque est grand d'être envahi intérieure-

ment par les préoccupations professionnelles, que ce soient celles du travail, des courses à faire ou des enfants. Le défi réside donc dans la transition, et dans l'entrée en célébration. Comment faire pour accéder au niveau symbolique de notre être, tout en ne quittant pas nos tâches humaines ?

C'est en rapport avec ce défi que les projets d'*ordo ferialis* qui se contentent, à l'Ouverture de la messe, de supprimer l'acte pénitentiel, ne paraissent pas répondre aux nécessités psychologiques. De ce point de vue, l'entrée en célébration est un moment capital, car elle conditionne tout ce qui va suivre. N'est-il pas de ces messes où l'on perçoit que l'assemblée ne peut élever son cœur et n'est prête à rendre grâce que lors de l'hymne après la communion, voire du chant final ? C'est qu'il a manqué des accès²⁶.

Comment les prévoir ? Certainement pas en surchargeant les participants de paroles et en distillant une première homélie ! Il serait plus judicieux de faire appel aux rites et au corps ; à un déplacement physique qui favorise le déplacement mental et spirituel ; à des attitudes qui facilitent le passage des activités laborieuses à la participation liturgique. La musique peut être ici d'un très grand secours, même si elle ne peut sans doute suffire, car elle peut laisser les membres de l'assemblée sur le versant de leurs activités antérieures. Le temps – et la durée – est un facteur décisif ; car le temps « perdu » ici est gagné pour la qualité de ce qui va suivre.

Après avoir soigné l'Ouverture, on aura avantage à vivre la suite de la célébration sur le « code restreint », selon un accomplissement extrêmement sobre du rituel. Ce mode de réalisation permettra d'ailleurs d'établir la différence entre les degrés de solennité des jours liturgiques, comme entre

26. On pourrait faire une remarque semblable à propos du geste de paix. S'il se transforme trop souvent, actuellement, en une prise de connaissance de son voisin ou en une séance d'embrassades, n'est-ce pas parce que ce genre de salutation manque au début de la célébration ? Signalons que le *Missel romain pour les diocèses du Zaïre*, cité à la n. 10 (p. 52), commence par ces mots : « Les fidèles se rendent à l'église ou au lieu de la célébration. Ils se saluent mutuellement » (p. 83).

la messe de semaine et celle du dimanche, sans parler de celle de Pâques.

Dans les communautés religieuses

Il sort des limites de cet article d'envisager tous les aspects de l'eucharistie quotidienne des communautés religieuses, monastiques ou autres. En certains lieux, elle commence à sembler de fait impossible, vu l'absence de ministre ordonné. Les modalités de célébration selon le code restreint s'imposent ici particulièrement, vu sa fréquence ; traditionnellement, les moines en sont d'ailleurs les champions !

Du point de vue qui nous occupe ici, la question la plus vive est celle de l'harmonie entre la célébration des heures et celle de l'eucharistie. Comment penser théologiquement leurs relations ? Leurs célébrations répondent-elles au même rythme ? Est-il souhaitable de relier un office à l'eucharistie, comme la *Présentation générale de la Liturgie des Heures* le prévoit (n° 93-99) ? Les avis semblent partagés à ce propos, signe que la réflexion doit être poussée plus loin.

RÉFLEXION FINALE

Arrivé à la fin de cet article sur les ordonnances de la messe, on se pose la question de savoir s'il est finalement judicieux de prévoir plusieurs *ordines missae*. Bien sûr, nous avons mis en relief les circonstances très diverses, liturgiques ou autres, qui exigent une modulation de la célébration. Mais celle-ci relève-t-elle d'un *ordo*, nécessairement formel, et qui nécessite donc toujours une mise en œuvre particulière ? Ceux qui militent en faveur de plusieurs *ordines* sont-ils conscients de la marge d'adaptation qu'entraîne de fait toute célébration ?

Plutôt que de recourir à des *ordines* différents, nous avons insisté, dans les pages qui précèdent, sur la nécessaire modulation du rite et sur le jeu des codes restreint ou élaboré, sur la capacité de donner plus ou moins d'ampleur au cérémonial et de lui accorder une durée plus ou moins longue. Les propositions faites en faveur de plusieurs *ordines* paraissent finalement de médiocre intérêt ; elles procèdent trop souvent par simple soustraction d'éléments considérés comme non indispensables ; désireuses d'instaurer plus de souplesse, elles introduisent finalement de nouvelles normes.

N'est-il pas plus sage, et plus efficace, de se fier à la formation liturgique des ministres, et au sens de la liturgie qu'elle devrait insuffler²⁷, en vue de pouvoir se comporter avec justesse dans les diverses circonstances où le Père nous invite à célébrer les mystères de son Fils, dans l'Esprit ?

Paul DE CLERCK

27. On pense à des réflexions comme celles de J.-Y. HAMELINE, « Observations sur nos manières de célébrer », *LMD* 192, 1992/4, p. 7-24, repris dans ID., *Une poétique du rituel*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Liturgie » 9, 1997, p. 35-49.

Marie-Laure Guichard
Résumé

Certains liturgistes ont suggéré d'établir plusieurs *ordines missae*, pour correspondre aux diverses circonstances de célébration de la messe. Ils pensaient notamment à un *ordo* ferial pour la semaine. Leurs suggestions se contentent le plus souvent d'omettre certains rites de la *missa typica*.

Dans ce cahier consacré à l'interaction du temps et de la liturgie, on se montre plus sensible aux conditions qui permettent à nos contemporains d'entrer en célébration, et au rythme des liturgies. Au lieu de penser à plusieurs ordonnances, ne vaut-il pas mieux mettre sa confiance dans la formation liturgique, qui permettra aux liturges de moduler l'ampleur du cérémonial en fonction des circonstances toujours variables des célébrations ?